

Sans réduction fiscale, le photovoltaïque reste rentable

A partir de 2012, l'investissement photovoltaïque sera rentabilisé entre 6 et 8 ans selon la valeur des certificats verts. Sur 25 ans, un ménage qui produit son électricité solaire économise entre 11 000 et 15 000 € par rapport à un ménage qui n'est pas équipé. En ce qui concerne les autres investissements économiseur d'énergie, c'est par contre la catastrophe.

L'APERe, association de référence en énergies renouvelables, a analysé la rentabilité financière d'une installation photovoltaïque en Wallonie en 2012. Dans les hypothèses de calcul, l'APERe tient notamment compte du nouveau régime wallon des certificats verts (octroi durant 10 ans au lieu de 15 ans) et de la suppression annoncée de la réduction fiscale pour les investissements économiseur d'énergie. Malgré cette baisse de soutien, le bilan financier reste avantageux: les ménages auront toujours intérêt à produire leur électricité solaire.

En Wallonie, un ménage qui ne s'équipe pas en photovoltaïque aura déboursé, au bout de 25 ans, près de 16 000 €₂₀₁₂ pour sa consommation électrique, compte tenu de l'inflation (2%) et de l'indexation du coût de l'énergie (2% supplémentaires).

Par comparaison, un ménage qui investit (environ 14 000 €) dans un système photovoltaïque en 2012 rentabilise son investissement entre 6 et 8 ans selon la valeur du certificat vert. Ses dépenses globales pour sa consommation électrique sont ensuite plus avantageuses qu'une personne non-équipée. En outre, l'octroi anticipé de 40 certificats verts lui permet de récupérer rapidement une partie de son investissement. Et sur 25 ans, le ménage-producteur aura finalement bénéficié d'un service électrique très bon marché et économisé entre 11 000 et 15 000 € (valeur de la monnaie en 2012).

A Bruxelles, les calculs donnent des résultats similaires. Malgré la suppression de la réduction fiscale, l'installation photovoltaïque est rentabilisée en 7 ans (avec une valeur de revente du certificat vert de 80€).

Le photovoltaïque reste donc un investissement intéressant avec un taux de rentabilité de l'ordre de 7%. Ce taux peut être comparé aux taux d'intérêts pour un placement en banque. Or très peu de placements offrent un taux d'intérêt à 7% avec si peu de risques, pas même les fameux bons d'Etat qui ont attiré récemment 270 000 épargnants belges.

Notons qu'en Allemagne, une installation photovoltaïque est rentabilisée en plus ou moins 9 ans. Or les Allemands sont bien plus nombreux à équiper leurs toits que les Belges.

Vous trouverez ci-dessous tous les détails de notre analyse financière.



En ce qui concerne les autres investissements économiseurs d'énergie (isolation, chauffe-eau solaire, remplacement de chaudière, audit énergétique, ...), soulignons que c'est la **catastrophe** : sans réduction fiscale, leur rentabilité risque d'en décider plus d'un à renoncer à investir en 2012. Tout le monde sera perdant et en premier l'Etat qui verra ses moyens financiers rabotés avec la baisse d'activité dans ce secteur (moins de recettes TVA, de précompte professionnel et d'impôts des PME ; et davantage de dépenses en sécurité sociale pour l'emploi perdu). Une étude du Jülich Research Center (Allemagne) a récemment mis en évidence que chaque € investi dans les économies d'énergie rapportait 5 € aux caisses de l'Etat.

Contact presse : APERe - Michel Huart : 02 218 78 99 – 0485 285 273

A propos de l'APERe – www.apere.org

Association belge de référence en matière d'énergies renouvelables, l'APERe travaille depuis 1991 pour le développement des énergies renouvelables dans un contexte d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'évolution soutenable des activités humaines. Ses réalisations lui valent des références auprès d'instances publiques régionales, nationales et européennes.

Reconnue en tant qu'organisme d'éducation permanente, l'APERe mène une action d'éducation et de conseil sur base de projets (campagnes, information, formation, facilitateur, études d'intérêt collectif) et d'activités de terrain (stands, conférences, animations).

Avec ses membres et partenaires, l'APERe est un réseau qui rassemble les compétences académiques et associatives en Wallonie et à Bruxelles.



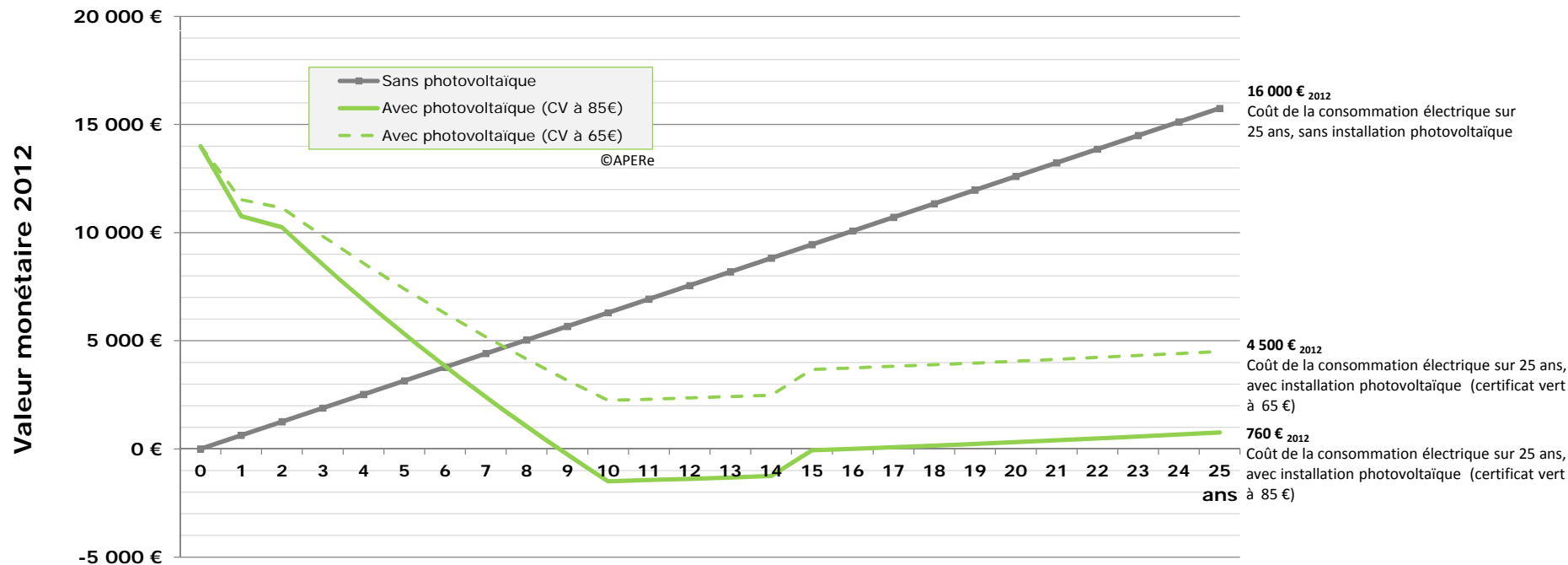
Hypothèses de calcul

Consommation électrique	3 500 kWh/an
Puissance installée	4.0 kWc
Coût d'installation net	14 000 € TVAC
Perte de production annuelle	0.5 %
Frais de remplacement de l'onduleur (à 15 ans)	1 500 € TVAC
Coût électricité marginal	0.18 €/kWh
Indexation coût énergie (inflation comprise)	4% /an
Taux d'actualisation	4% /an
Durée d'octroi des CV	10 ans

Résultats

		Vente du CV	
		85 €	65 €
<u>Pour la première année:</u>			
Production annuelle	kWh/an	3 352	
Economie sur la facture d'élec	€/an	603	
Temps de retour actualisé	ans	6.0	7.5
TRIM* (fct d'un taux de placement de 4%) à 25 ans		7.1%	6.5%
<u>Coûts cumulés actualisés sur 25 ans :</u>			
Electricité	€	15 750	
Electricité + installation PV	€	763	4503
Economie (VAN du projet)	€	14 987	11247

* le TRIM est le Taux de Rentabilité Interne Modifié de l'investissement, en supposant que les bénéfices ne sont pas réinvestis dans une installation photovoltaïque, mais ils sont placés à un taux de 4%



Consommations électriques

Analyse financière des dépenses cumulées avec et sans installation photovoltaïque sur 25 ans

Années	Dépenses totales [€ ₂₀₁₂]		
	Sans installation photovoltaïque	Avec photovoltaïque	
		CV à 85 €	CV à 65 €
0	0	14 000	14 000
1	630	10 757	11 527
2	1 260	10 252	11 147
3	1 890	8 529	9 837
4	2 520	6 885	8 589
5	3 150	5 317	7 399
6	3 780	3 822	6 265
7	4 410	2 395	5 185
8	5 040	1 036	4 156
9	5 670	-260	3 177
10	6 300	-1 495	2 245
11	6 930	-1 439	2 301
12	7 560	-1 380	2 360
13	8 190	-1 318	2 422
14	8 820	-1 253	2 487
15	9 450	-65	3 675
16	10 080	6	3 746
17	10 710	79	3 819
18	11 340	155	3 895
19	11 970	234	3 974
20	12 600	315	4 055
21	13 230	399	4 139
22	13 860	486	4 226
23	14 490	576	4 316
24	15 120	668	4 408
25	15 750	763	4 503

